

CHALLENGE Gedimat Ets Cayreyre



REGLEMENT 2019

Article 1 : Le challenge est ouvert à tout pilote ou co-pilote (moderne et VHC) licencié à l'ASA Ardèche pour l'année 2019 ainsi qu'aux officiels et commissaires.

L'inscription est **GRATUITE**

L'autocollant du challenge doit être obligatoirement sur le véhicule de course pour la saison 2019, en cas d'absence sur le véhicule aucun point ne sera comptabilisé.

Il devra être apposé de chaque côté du véhicule. L'autocollant devra être bien visible et obligatoirement sur les portières avant sous les rétroviseurs.

Une vérification de la présence de l'autocollant à chaque épreuve sera effectuée par un membre du Comité Directeur ou un officiel de l'ASA Ardèche, en cas de non respect aucun point ne sera comptabilisé pour le pilote ou le co-pilote sans contestation possible.

Les autocollants seront distribués lors du Rallye des Collines Ardéchoises et du Rallye de l'Ardèche

Article 2 : Le challenge porte sur les deux épreuves organisées par l'ASA Ardèche

10^e Rallye Régional des Collines Ardéchoises – 5^e Rallye VHC (Coefficient 2)
23^e Rallye National de l'Ardèche -17^e Rallye VHC (Coefficient 4)

Article 3 : Dans chaque épreuve les participants au challenge marqueront des points suivant leur classement et d'après le tableau ci-dessous.

CLASSEMENT	SCRATCH	GROUPE	CLASSE
1 ^{er}	05 pts	10 pts	30 pts
2 ^e	04 pts	08 pts	24 pts
3 ^e	03 pts	06 pts	21 pts
4 ^e	02 pts	04 pts	18 pts
5 ^e	01 pts	02 pts	15 pts
6 ^e			12 pts
7 ^e			09 pts
8 ^e			06 pts
9 ^e			03 pts
10 ^e			01 pts

Ces points seront affectés suivant l'épreuve d'un coefficient (Coefficient 4 pour l'Ardèche), (Coefficient 2 pour les Collines Ardéchoises). Les points attribués (scratch, groupe, classe) se cumulent.

Attention : Si il y a moins de six partants dans le groupe ou dans la classe de cylindrée, le total des points sera divisé par deux.

Article 4 : Chaque pilote ou co-pilote prenant le départ d'une épreuve se verra attribué automatiquement même en cas d'abandon **20 points** non cumulables avec les autres points

Article 5 : Les classes de cylindrée seront N/FN4, N/FN3, N/FN2, N2S, NFN1, F2/14, F2/13, F2/12, F2/11, GT10, GT9, R1, R2, R3, R4, R5, A5, A5K, A6, A6K, A7, A7S, A7K, A8, A8W soit 25 classes de cylindrées qui participeront pour les rallyes.

Article 6 : Un classement pilote et un classement co-pilote sera effectué et mis en ligne après chaque épreuve sur le site internet de l'ASA Ardèche. Il y aura un classement séparé pilote, co-pilote. Les ex-aequo seront départagés par le meilleur résultat obtenu à la classe dans chaque épreuve.

Article 7 : Les prix seront remis lors de l'assemblée générale de l'ASA Ardèche qui se déroulera en fin d'année. **La présence sera obligatoire** sinon le pilote ou copilote perdra son prix (sauf si absence motivée et fondée).

Article 8 : En cas de réclamation seul le Comité Directeur de l'ASA aura compétence pour régler le litige.

Article 9 : Les prix suivants seront attribués **et valables uniquement pour la saison 2020**

CLASSEMENT	PILOTE	CO-PILOTE
1 ^{er}	Licence NCC ou RCC 2020 offerte	Licence RCC 2020 offerte
2 ^e	50 % Licence NCC ou RCC 2020	50% Licence RCC 2020
3 ^e	25 % Licence NCC ou RCC 2020	25 % Licence RCC 2020
4 ^e	Cotisation ASA offerte	Cotisation ASA offerte
5 ^e	Cotisation ASA offerte	Cotisation ASA offerte

Attention : La cotisation ASA 2020 reste obligatoire et devra être versée lors de la demande de licence 2020.

Article 10 : Les commissaires et l'ensemble des officiels possédant une licence de l'ASA Ardèche qui officieront aux deux épreuves se verront offrir la cotisation ASA pour l'année 2020 sauf le vainqueur du tirage au sort. Lors de la remise des prix, un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des officiels de l'ASA ayant participé aux deux épreuves. Le vainqueur se verra offrir sa licence 2020, pour tous les autres un trophée ou coupe sera offert.

Article 11 : Pour les pilotes et co-pilotes VHC, un classement sera établi pour chaque épreuve sur le même calcul que pour les modernes. Des prix seront offerts pour les équipages lors de l'assemblée générale.

Seuls les personnes présentes lors de la remise du Challenge pourront prétendre à l'attribution de leur prix.